

CONJONCTURE | CENTRE-VAL DE LOIRE

AOÛT 2023 N°10

CONJONCTURE FOURRAGÈRE : PRINTEMPS 2023

En Centre-Val de Loire, la pousse cumulée de l'herbe est légèrement excédentaire au premier semestre 2023 suite à un printemps propice à la pousse. Seuls les départements du Cher et du Loiret ont une pousse de l'herbe inférieure au rendement de référence.

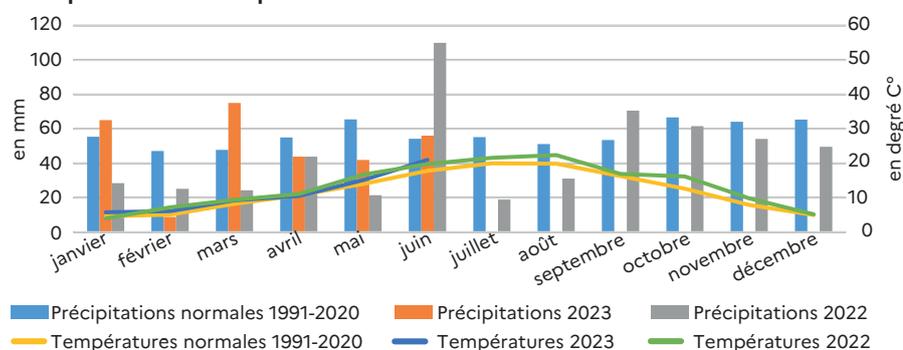
En Centre-Val de Loire, après un mois de janvier doux et particulièrement humide, le mois de février se révèle extrêmement sec avec un déficit hydrique de 38 mm et des températures supérieures de 1 °C aux normales saisonnières. Les stocks de fourrage, datant généralement de 2021, permettent de tenir tout l'hiver 2022-2023. Les conditions

météorologiques étant idéales, le déprimage commence dès la fin du mois de février. Les températures clémentes du mois de mars, cumulées à une pluviométrie supérieure à la normale, permettent aux prairies de redémarrer rapidement. Les ensilages de ray-grass démarrent dès le mois de mars lorsque la portance des sols le permet. Les stocks d'herbe sur pied

sont importants. Les températures du mois d'avril sont proches de la normale, mais le manque de précipitations ralentit la croissance des prairies. La récolte des méteils démarre, tout comme les semis des graminées fourragères estivales. La sécheresse perdure en mai, avec un déficit hydrique de 23,5 mm. Les températures sont supérieures de 0,7 °C aux normales saisonnières. La pousse de l'herbe reste dynamique et les récoltes de méteils et de luzerne se poursuivent. Les premières fauches de foin sont lancées à la fin du mois de mai. Les récoltes sont abondantes et la qualité est au rendez-vous. Les valeurs nutritionnelles des fauches effectuées sont satisfaisantes. Le mois de juin est chaud, avec des précipitations proches des normales saisonnières. Les fortes chaleurs freinent la croissance des prairies. Les quantités de fourrage récolté sont bien supérieures à celles de l'année passée, et sont proches du rendement de référence.

À la fin du premier semestre 2023, le rendement de la production printanière des prairies en Centre-Val de Loire est supérieur de 2,7 % à la moyenne de référence. Seuls le Loiret et le Cher voient leur rendement printanier être inférieur au rendement de référence, avec des écarts respectifs de -0,2 % et -1,8 %. L'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire sont les départements les plus favorisés, avec des rendements supérieurs de près de 8 % à la moyenne de référence.

Précipitations et températures en Centre-Val de Loire



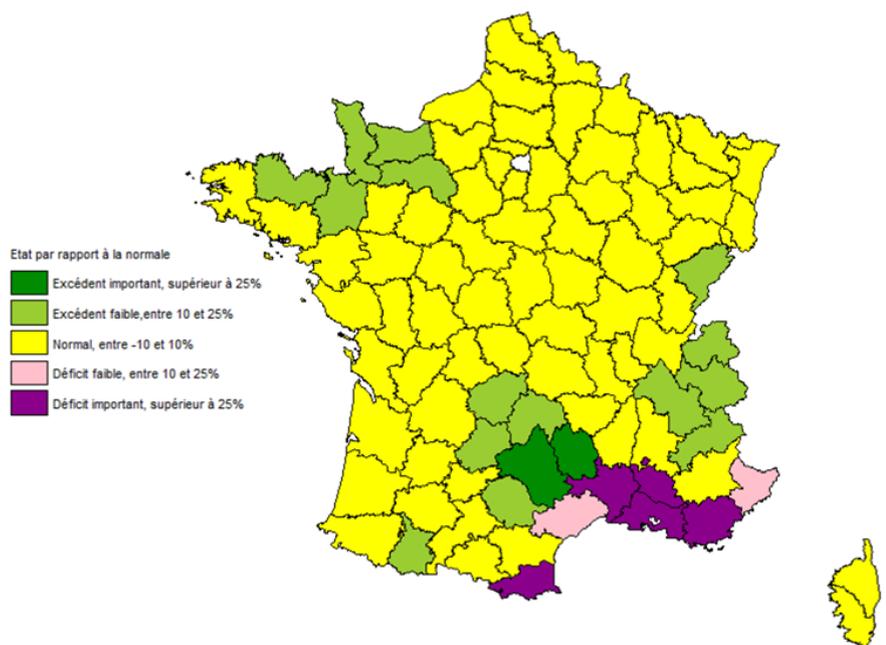
Source : Météo France

Estimation des rendements des prairies au printemps 2023

	Surface en milliers d'hectares	Rendement printemps année moyenne en t/ha	Rendement printemps 2023 en t/ha	Production printemps 2023 en milliers de tonnes	Printemps : rapport au rendement de référence
Cher	140,3	4,4	4,3	604,3	-1,8
dont STH productive	109,2	4,2	4,1	445,5	
Eure-et-Loir	25,9	5,0	5,4	139,2	7,8
dont STH productive	16,8	4,9	5,3	88,8	
Indre	178,7	4,1	4,2	752,3	3,2
dont STH productive	134,5	4,0	4,1	551,5	
Indre-et-Loire	70,6	5,3	5,7	400,6	7,6
dont STH productive	49,4	5,0	5,4	266,1	
Loir-et-Cher	40,3	4,8	5,1	203,6	5,4
dont STH productive	30,1	4,6	4,9	146,0	
Loiret	43,0	4,4	4,4	188,5	-0,2
dont STH productive	28,9	4,2	4,2	120,4	
Centre-Val de Loire	498,8	4,5	4,6	2 288,5	2,7
France	12 543,0	3,9	4,1	51 452,9	6,3

Source : Enquête Prairies 2023

Rapport aux rendements de référence fourragers, au printemps 2023 L'écart national au rendement de référence est de 6,3 % (normal)



Le rendement national printanier est supérieur à la normale (+ 6,3 %). La plupart des départements ont un rendement fourrager proche de la normale ou en excédent. Pour ce premier semestre 2023, les départements ayant le rendement le plus excédentaire sont la Lozère (+ 34,7 %), l'Aveyron (+ 32,8 %) et le Tarn (+ 21 %). À contrario, le Gard (- 53,6 %), le Vaucluse (- 41,2 %) et le Var (- 41 %) sont les départements les plus touchés par la baisse de rendements.

Source : Enquête Prairies 2023

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS

- La production des prairies correspond à la production botanique des fourrages qu'elle soit ou non valorisée par le pâturage des animaux ou les travaux nécessaires au stockage.

La production fourragère comprend la production des prairies artificielles, des prairies temporaires et des prairies permanentes productives. Les prairies artificielles sont semées de légumineuses fourragères pures ou en mélange. Elles sont cultivées pour une durée de trois ans maximum. Les prairies temporaires sont semées depuis moins de six ans de graminées fourragères ; elles sont destinées à être fauchées, ensilées ou pâturées. Semées ou d'origine naturelle, les prairies permanentes appelées aussi surfaces toujours en herbe (STH) productives ont une productivité estimée supérieure à 1 500 unités fourragères par hectare. Leur durée est en principe illimitée. Une fois le délai de 3 ans passé pour les prairies artificielles et de 6 ans pour les prairies temporaires, celles-ci prennent la dénomination de prairies permanentes.

MÉTHODOLOGIE

- La modélisation ISOP - Informations et Suivi Objectif des Prairies - fournit des estimations de rendement des prairies temporaires et permanentes productives à l'échelle de la région fourragère à partir d'un modèle de simulation (STICS-Prairies). Il est opérationnel sur la France métropolitaine, hors petite couronne parisienne. Le système calcule les quantités de matière sèche cumulée par hectare sur 228 régions fourragères au total. Les résultats des simulations sont extraits le 20 de chaque mois entre mars et octobre, sous forme d'un écart au rendement normal correspondant à la moyenne calculée sur la période 1982-2009. ISOP intègre les données météorologiques permettant de prendre en compte les événements climatiques localisés.
- ISOP est le fruit d'une étroite collaboration entre Météo-France, l'INRA et le service statistique du ministère chargé de l'agriculture.
- Les estimations présentées ici sont issues des données ISOP révisées par les estimations du SRISE Centre-Val de Loire, à partir de résultats d'enquêtes et de dires d'experts.
- Les rendements de référence des prairies ont été révisés en 2020.

Pour en savoir plus

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/IraPra21084/detail/>

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédactrice en chef : Valérie DELAGRANGE
Rédactrice : Anaïs POUJOT
Composition : Florence FAURE
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2023